

Compte rendu de la réunion du 16 juin 2023

Membres présents

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Dominique CHARTIER, Nicolas LESCUREUX, Maxime PERROT, Christophe SYSLO, Michel SZELAG, José VIÉ

Membre absent excusé

Nicolas VAX

Point sur le championnat et sur la Coupe

Modification à apporter au compte-rendu du 12/05/23

➤ **Journée de rattrapage du 30/04/23**

- ajout d'une amende de 8 € à Chemilly-sur-Yonne 2 pour joueurs non autorisés à jouer en raison d'une liste figée suite à un report

Journées de rattrapage du 14/05/23 et 17/05/23

Carton jaune (amende de 3 €)	Karim MAALEM BEN MESSAOUD (Saint-Julien-du-Sault) Kevin GENDE (Laroche 1)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Nathan DUMOUTIERS (Gron Véron) Florian MELLA (Escamps)

17ème journée de championnat du 21/05/23

Carton jaune (amende de 3 €)	★ Nicolas LEBAS (Senan FC) ★ Ryann VUILLEMAIN (Chéroy) soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 04/06/23 pour le match ACSRA ASC / Chéroy et amende de 10 €) ★ Jean-Baptiste PERRIN (Chéroy) : 2 cartons jaunes au cours du même match = carton rouge (joueur suspendu le 04/06/23 pour le match ACSRA ASC / Chéroy et amende de 10 €)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Ormoy (feuillet bleu) Senan FC et Malay-le-Grand (feuillet blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Fontaine-la-Gaillarde (manque nom du responsable d'équipe) Charmoy FC 2 (manque 1 n° de maillot) Venoy 1 (manque nom du club)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Florian MELLA (Escamps)

Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Brichères</u> score match Brichères / Bazoches : 0-3 et 0 pt pour Brichères + retrait de 3 points au championnat (conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4)
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Portugais d'Auxerre</u> score match Bléneau / Portugais d'Auxerre : 3-0 et – 1pt pour le club des Portugais d'Auxerre qui devra verser une indemnité kilométrique de 67,20 € à Bléneau par le biais de la caution + retrait de 3 points au championnat (conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4)
<u>Cas particulier</u> : 3 cartons jaunes en championnat pour Chéroy, soit 1 pt de moins au classement	

Journée de rattrapage du 28/05/23	
Carton jaune (amende de 3 €)	Hafid EZZOUAOUI (Bléneau) Lucas GILANT (Lindry)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>La Selle-sur-le-Bied</u> score match Chemilly-sur-Yonne 1 / La Selle-sur-le-Bied: 3-0 et 0 pt pour La Selle-sur-le-Bied une indemnité kilométrique de 80,40 € à Chemilly-sur-Yonne 1 par le biais de la caution

18ème journée de championnat du 04/06/23	
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	La Celle-Saint-Cyr 1, Malay-le-Grand, Portugais Auxerre, Monéteau (feuillet bleu) Chemilly-sur-Yonne 1, Mailly-le-Château (feuillet blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Cléry (manque nom du responsable d'équipe) La Celle-Saint-Cyr 2 (manque nom de l'arbitre assistant) Paron (manque nom du responsable d'équipe)
Terrain non tracé (amende de 8 €)	La Celle-Saint-Cyr 1 (terrain partiellement tracé)
Equipe incomplète (amende de 10 €)	<u>Charmoy FC 2</u> score match Champignelles / Charmoy FC 2 : 3-0 et 1 pt pour Charmoy FC 2
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Brichères</u> score match Lindry / Brichères : 3-0 et 0 pt pour Brichères qui devra verser une indemnité kilométrique de 16,80 € à Lindry par le biais de la caution + retrait de 3 points au championnat (conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4) <u>Rosoy 2</u> score match Rosoy 2 / Beine : 0-3 et 0 pt pour Rosoy 2 + retrait de 3 points au championnat (conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4) <u>Val-de-Mercy</u> score match Venoy 1 / Val-de-Mercy : 3-0 et 0 pt pour Val-de-Mercy qui devra verser une indemnité kilométrique de 25,20 € à Venoy 1 par le biais de la caution + retrait de 3 points au championnat (conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4)
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Saint-Valérien</u> score match Saint-Clément / Saint-Valérien : 3-0 et – 1pt pour le club de Saint-Valérien + retrait de 3 points au championnat (conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4)

Journée de Coupe du 11/06/23	
Carton jaune (amende de 3 €)	Maxence THIBAUT (Laroche 2) Jason MARCOUX (Rosoy 1) Hervé CHOQUET (Ormoy) Baptiste PAUMIER, Jonathan NOVINHO et Kenny GRAFFIN (Gron Véron)

Organisation de la réunion annuelle

La réunion annuelle des clubs se tiendra le vendredi 23 juin 2023 au complexe sportif Roger Treillé, avenue du Stade à Paron, à 19 h.

Les membres de la commission qui le pourront devront être présents dès 18 h

Émargement : Marie-Claude MOREAU et Christophe BONY

Restitution des cautions : Jacky HERVOUET

Accueil des clubs : Eric MASSÉ

Présentation du rapport d'activités : Marie-Claude MOREAU

Présentation du rapport financier : Jacky HERVOUET

Point sur la formation des arbitres : Raymond THILLOU

Présentation et vote des propositions de modification du règlement sportif : Jean-Paul ANDRÉ

Présentation des candidats qui souhaitent intégrer la CTD : Michel SZELAG

Remise des récompenses pour le Fair Play : Jacky HERVOUET et Maxime PERROT

Questions diverses

➤ Lecture d'un mail envoyé par le responsable de l'équipe Espoir Club d'Auxerre, sur lequel il porte des réclamations sur divers sujets :

- retrait d'un point au championnat suite à 3 cartons jaunes et sanction suite à la participation d'un joueur à un match, alors qu'il était suspendu en FFF :

☞ ces sanctions découlent d'une stricte application du règlement sportif

- contestation de décisions prises par certains arbitres :

☞ la commission football n'a pas à s'immiscer dans les décisions prises par un arbitre, qui est seul juge en la matière

- difficulté à suivre le règlement qui évolue tous les ans :

☞ le règlement n'est pas immuable, il évolue en fonction des vœux émis puis votés par les clubs, en juin de chaque année. Toutes les modifications sont présentées et expliquées lors des réunions de fin de saison.

➤ Un groupe de travail est constitué pour réorganiser l'écriture du règlement sportif et le rendre plus lisible. Christophe BONY, Michel SZELAG, Raymond THILLOU, Christophe SYSLO, Jean-Paul ANDRÉ et Christine DELATOUR se chargeront de cette réécriture.

➤ Instruction des dossiers transmis en commission disciplinaire : l'instruction sera faite par un membre de la commission d'application des règlements lorsque l'affaire relèvera de l'activité football.

Date de la prochaine réunion : réunion annuelle vendredi 23 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU